

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - B2024/004297 - 2018 B 00238 - 834 654 733 - 2MW
PLOMBERIE



2MW PLOMBERIE SASU

COMPTES ANNUELS

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Copie certifiée conforme à l'original

2MW PLOMBERIE SASU

Immeuble Odissey
ZAC de Colin
97170 PETIT-BOURG

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Annexes 23	10
Compte de résultat détaillé	20
Soldes intermédiaires de gestion	23
Soldes intermédiaires de gestion détaillé	26
Liasse 23 IR RN	29

2MW PLOMBERIE SASU

Attestation de présentation



Attestation de Présentation

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise **2MW PLOMBERIE SASU** pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 50 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 813 810,83 Euros
Chiffre d'affaires	884 286,57 Euros
Résultat net comptable	313 435,44 Euros

Fait à BAIE-MAHAULT
Le 27/07/2023

Cabinet SOFECON SARL
Signature de l'Expert-Comptable
Mme Aurore VINGADASSALON MAISONNEUVE

Signé électroniquement le 27/07/2023 par
Aurore Vingadassalon Maisonneuve



2MW PLOMBERIE SASU

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	529	488	41	147	- 106
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	571 159		571 159	454 335	116 824
TOTAL (I)	571 688	488	571 200	454 482	116 718
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	3 187		3 187	3 620	- 433
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs				1 551	- 1 551
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices	2 459		2 459	2 459	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 240		6 240	6 543	- 303
Autres	694 267		694 267	274 936	419 331
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	206 678		206 678	179 520	27 158
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	329 780		329 780	391 065	- 61 285
TOTAL (II)	1 242 610		1 242 610	859 694	382 916
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 814 298	488	1 813 811	1 314 176	499 635

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	313 435	293 490	19 945
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	324 435	304 490	19 945
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 290	8 127	- 1 837
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	854 672	543 179	311 493
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 022	3 018	3 004
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	938		938
. Organismes sociaux	5 096	4 623	473
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 141	22 688	13 453
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 926	1 852	74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	578 291	426 198	152 093
TOTAL (IV)	1 489 375	1 009 686	479 689
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 813 811	1 314 176	499 635

2MW PLOMBERIE SASU

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	884 287		884 287	613 212	271 075 44,21
Chiffres d'affaires Nets	884 287		884 287	613 212	271 075 44,21
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			0		
Total des produits d'exploitation (I)			884 287	613 212	271 075 44,21
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			234 183	141 332	92 851 65,70
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			325 710	167 352	158 358 94,63
Impôts, taxes et versements assimilés			1 438	1 207	231 19,14
Salaires et traitements			7 985	7 836	149 1,90
Charges sociales			444	674	- 230 -34,12
Dotations aux amortissements sur immobilisations			106	106	0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)			569 866	318 506	251 360 78,92
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			314 421	294 706	19 715 6,69
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			985	1 216	- 231 -19,00
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			985	1 216	- 231 -19,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-985	-1 215	230 18,93
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			313 435	293 490	19 945 6,80

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	884 287	613 212	271 075	44,21
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	570 851	319 722	251 129	78,55
RESULTAT NET	313 435	293 490	19 945	6,80
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

2MW PLOMBERIE SASU

Annexes 23

Annexes 23**2MW PLOMBERIE SASU****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 813 810,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 313 435,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/07/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2MW PLOMBERIE SASU**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.2 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2MW PLOMBERIE SASU**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 571 688 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	529			529
Immobilisations financières	454 335	116 824		571 159
TOTAL	454 864	116 824		571 688

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 488 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	382	106		488
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	382	106		488

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de bureau & informatique	529	488	41	5 ans
TOTAL	529	488	41	

3.2 - Etat des créances = 1 607 092 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	571 159		571 159
Actif circulant & charges d'avance	1 035 933	1 035 933	
TOTAL	1 607 092	1 035 933	571 159

3.3 - Charges constatées d'avance = 329 780 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2MW PLOMBERIE SASU**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	50,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	50,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 489 375 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 290	6 290		
Dettes financières diverses	854 672	854 672		
Fournisseurs	6 022	6 022		
Dettes fiscales & sociales	44 100	44 100		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	578 291	578 291		
TOTAL	1 489 375	1 489 375		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 926 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	1 926
Autres dettes	
TOTAL	1 926

4.4 - Produits constatés d'avance = 578 291 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2MW PLOMBERIE SASU**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 884 287 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	884 287	100,00 %
TOTAL	884 287	100,00 %

2MW PLOMBERIE SASU**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	0

2MW PLOMBERIE SASU**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 329 780 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	329 780
TOTAL	329 780

8.2 - Charges à payer = 1 926 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	1 926
Etat-charges a payer(4486000)	1 926
TOTAL	1 926

8.3 - Produits constatés d'avance = 578 291 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(4870000)	578 291
TOTAL	578 291

2MW PLOMBERIE SASU

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/01/2022 1 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes		613 212	702 450	537 380	141 837
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-59 184	293 596	422 143	288 318	44 477
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-59 184	293 596	422 143	288 318	44 477
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-59 184	293 490	422 037	288 213	44 413
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-296	1 468	2 111	1 442	222
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-296	1 467	2 110	1 441	222
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	1	1			
b) Montant de la masse salariale	7 985	7 836	3 990	5 356	27 322
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)		674	192	572	2 117

Observations complémentaires

2MW PLOMBERIE SASU**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOFECOM SARL, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2MW PLOMBERIE SASU,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 813 811
Chiffre d'affaires hors taxes	884 287
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	313 435

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOFECOM SARL
Fait à BAIE-MAHAULT le 22/06/2023

2MW PLOMBERIE SASU

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	884 287		884 287	613 212	271 075	44,21
7041200 TRAVAUX DIVERS TVA	884 287		884 287	613 212	271 075	44,21
2.10%						
Chiffre d'affaires Net	884 287		884 287	613 212	271 075	44,21

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des produits d'exploitation (I)	884 287	613 212	271 075	44,21
Achats de matières premières et autres approvisionnement	234 183	141 332	92 851	65,70
6010000 ACHATS DE MATIERES PREMIERES	233 643	136 411	97 232	71,28
6081000 FRAIS ACCESS/ACHATS MAT.PREM.	540	4 921	- 4 381	-89,03
Autres achats et charges externes	325 710	167 352	158 358	94,63
6040000 ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES	34 638	22 437	12 201	54,38
6041000 PRESTATIONS DE COMMERCIALISATI	101 200		101 200	N/S
6050000 ACHATS DE TRAVAUX	51 819	44 147	7 672	17,38
6061000 FOURNITURES CONSOMMABLES	928	1 443	- 515	-35,69
6063100 PETITS OUTILLAGES	905	101	804	796,04
6064000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	611	282	329	116,67
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 954	5 994	- 40	-0,67
6135000 LOCATIONS MOBILIERES	103 335	60 069	43 266	72,03
6155000 ENTRETIEN REPAR/BIENS MOBILIER	8 424	4 609	3 815	82,77
6160000 PRIMES D'ASSURANCE	7 303	8 658	- 1 355	-15,65
6222000 COMMISSIONS SUR VENTE		13 900	- 13 900	-100
6226000 HONORAIRES	5 985	3 710	2 275	61,32
6227000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		43	- 43	-100
6238000 POURBOIRES ET DONCS COURANTS	1 427		1 427	N/S
6256000 FRAIS DE MISSIONS	2 355	1 210	1 145	94,63
6260000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMM.	34		34	N/S
6270000 FRAIS BANCAIRES	791	748	43	5,75
Impôts, taxes et versements assimilés	1 438	1 207	231	19,14
6312000 TAXE D'APPRENTISSAGE	54		54	N/S
6333000 TAXE/FORMAT.PROFF.CONTINUE	168		168	N/S
6351100 TAXES CFE-CVAE	1 216	1 207	9	0,75
Salaires et traitements	7 985	7 836	149	1,90
6411000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	7 985	7 836	149	1,90
Charges sociales	444	674	- 230	-34,12
6451000 COTISATIONS URSSAF	-28	268	- 296	-110,45
6452000 COTISATIONS MAAF-SANTE	137		137	N/S
6453000 COTISATIONS BTPR		395	- 395	-100
6454000 COTISATIONS POLE EMPLOI	335	12	323	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	106	106	0,00	0,00
6811200 DOT/AMORTS IMMOB CORPORELLES	106	106		0,00
Total des charges d'exploitation (II)	569 866	318 506	251 360	78,92
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	314 421	294 706	19 715	6,69
Intérêts et charges assimilées	985	1 216	- 231	-19,00
6611000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	985	1 216	- 231	-19,00
Total des charges financières (VI)	985	1 216	- 231	-19,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-985	-1 216	230	18,93
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	313 435	293 490	19 945	6,80
Total des Produits (I+III+V+VII)	884 287	613 212	271 075	44,21
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	570 851	319 722	251 129	78,55

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT NET	313 435	293 490	19 945	6,80

2MW PLOMBERIE SASU

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	884 287	613 212	271 075	44,21
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	884 287	613 212	271 075	44,21
- Matières premières et approvisionnements consommés	234 183	141 332	92 851	65,70
- Sous-traitance directe	187 657	66 584	121 073	181,83
Marge brute sur production (II)	462 446	405 297	57 149	14,10
Taux de marge brute sur production	52,30 %	66,09 %		
Marge brute globale (I + II)	462 446	405 297	57 149	14,10
Taux de marge brute globale	52,30 %	66,09 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	138 052	100 767	37 285	37,00
Valeur ajoutée produite	324 394	304 529	19 865	6,52
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	38,82 %	49,66 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 438	1 207	231	19,14
- Salaires et traitements	7 985	7 836	149	1,90
- Charges sociales	444	674	- 230	-34,12
Excédent brut d'exploitation	314 526	294 812	19 714	6,69
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	35,67 %	48,06 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	106	106		0,00
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	0			
- Autres charges de gestion courante				
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	314 421	294 706	19 715	6,69
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	35,56 %	48,06 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	985	1 216	- 231	-19,00
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	313 435	293 490	19 945	6,80
Résultat courant / chiffre d'affaires	35,44 %	47,86 %		

Page 24

2MW PLOMBERIE SASU

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
+Production vendue 7041200 TRAVAUX DIVERS TVA 2.10%	884 287 884 287	613 212 613 212	271 075 271 075	44,21 44,21
Production de l'exercice	884 287	613 212	271 075	44,21
- Matières premières et approvisionnements consommés 6010000 ACHATS DE MATIERES PREMIERES 6081000 FRAIS ACCESS/ACHATS MAT.PREM.	234 183 233 643 540	141 332 136 411 4 921	92 851 97 232 - 4 381	65,70 71,28 -89,03
- Sous-traitance directe 6040000 ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES 6041000 PRESTATIONS DE COMMERCIALISATI 6050000 ACHATS DE TRAVAUX	187 657 34 638 101 200 51 819	66 584 22 437 101 200 44 147	121 073 12 201 101 200 7 672	181,83 54,38 N/S 17,38
Marge brute sur production (I)	462 446	405 287	57 159	14,10
Taux de marge brute sur production	52,30 %	66,09 %		
Marge brute globale (I + II)	462 446	405 287	57 159	14,10
Taux de marge brute globale	52,30 %	66,09 %		
- Services extérieurs et autres charges externes 6061000 FOURNITURES CONSOMMABLES 6063100 PETITS OUTILLAGES 6064000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES 6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES 6135000 LOCATIONS MOBILIERES 6155000 ENTRETIEN REPAR/BIENS MOBILIERES 6160000 PRIMES D'ASSURANCE 6222000 COMMISSIONS SUR VENTE 6226000 HONORAIRES 6227000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX 6238000 POURBOIRES ET DONCS COURANTS 6256000 FRAIS DE MISSIONS 6260000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMM. 6270000 FRAIS BANCAIRES	138 052 928 905 611 5 954 103 335 8 424 7 303 5 985 1 427 2 355 34 791	100 767 1 443 101 282 5 994 60 069 4 609 8 658 3 710 43 1 210 748	37 285 - 515 804 329 - 40 43 266 3 815 - 13 900 2 275 - 43 1 145 34 43	37,00 -35,69 796,04 116,67 -0,67 72,03 82,77 -15,65 61,32 -100 94,63 N/S 5,75
Valeur ajoutée produite	324 394	304 628	19 766	6,52
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	36,68 %	49,68 %		
- Impôts, taxes et versements assimilés 6312000 TAXE D'APPRENTISSAGE 6333000 TAXE/FORMAT.PROFF.CONTINUE 6351100 TAXES CFE-CVAE	1 438 54 168 1 216	1 207 54 168 1 207	231 54 168 9	19,14 N/S N/S 0,75
- Salaires et traitements 6411000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	7 985 7 985	7 836 7 836	149 149	1,90 1,90
- Charges sociales 6451000 COTISATIONS URSSAF 6452000 COTISATIONS MAAF-SANTE 6453000 COTISATIONS BTPR 6454000 COTISATIONS POLE EMPLOI	444 -28 137 335	674 268 395 12	- 230 - 296 137 323	-34,12 -110,45 N/S N/S
Excédent brut d'exploitation	314 526	294 812	19 714	6,69
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	35,57 %	48,06 %		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations 6811200 DOT/AMORTS IMMOB CORPORELLES	106 106	106 106		0,00 0,00
Résultat d'exploitation* (hors charges & prod.finance)	314 421	294 706	19 715	6,69
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	35,56 %	48,06 %		
- Intérêts et charges assimilées 6611000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	985 985	1 216 1 216	- 231 - 231	-19,00 -19,00

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Résultat courant avant impôts	313 435	293 490	19 945	6,80
Résultat courant / chiffre d'affaires	55,45 %	47,86 %		
Résultat net Comptable	313 435	293 490	19 945	6,80
Résultat net / chiffre d'affaires	55,45 %	47,86 %		

2MW PLOMBERIE SASU

Liasse 23 IR RN

Liasse 23 IR RN

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		2MW PLOMBERIE SASU										1 2				
Adresse de l'entreprise :		Immeuble Odissey ZAC de Colin 97170 PETIT-BOURG										Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET *		8 3 4 6 5 4 7 3 3 0 0 0 1 5										Néant ☐ *				
												Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2				
												Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA														
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Prais d'établissement *	AB											AC		
		Prais de développement *	CX											CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF											AG		
		Fonds commercial (1)	AH											AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN											AO		
		Constructions	AP											AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR											AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	529											488 41	
		Immobilisations en cours	AV											AW		
		Avances et acomptes	AX											AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT		
		Autres participations	CU											CV		
		Créances rattachées à des participations	BB											BC		
Autres titres immobilisés		BD											BE			
Prêts		BF											BG			
Autres immobilisations financières *		BH	571 159											571 159		
TOTAL (II)		BJ	571 688											488 571 200		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM		
		En cours de production de biens	BN											BO		
		En cours de production de services	BP											BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS		
		Marchandises	BT											BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 187											3 187	
		Autres créances (3)	BZ	702 965											702 965	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD											CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	206 678											206 678	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	329 780											329 780	
	TOTAL (III)		CJ	1 242 610											1 242 610	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW													
		Frais de remboursement des obligations (V)	CM													
Écarts de conversion actif *		CN														
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 814 298	1A	488											1 813 811
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR								
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks				Créances									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		2MW PLOMBERIE SASU		Néant	☐ *	
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	313 435	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)				DL	324 435
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 290	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	854 672	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 022	
	Dettes fiscales et sociales			DY	44 100	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB	578 291	
TOTAL (IV)				EC	1 489 375	
Ecart de conversion passif *				(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 813 811	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 489 375		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		BH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
				Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	bien(s) * services *	FD		FE	FF	
			FG	884 287	FH	884 287	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	884 287	FK		FL	884 287
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	884 287
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	234 183
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	325 710
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 438
	Salaires et traitements *					FY	7 985
	Charges sociales (10)					FZ	444
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	dotations aux amortissements * dotations aux provisions				GA	106
						GB	
						GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	
	Autres charges (12)					GF	569 866
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	314 421
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
	Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	985
	Intérêts et charges assimilés (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	985
	Total des charges financières (VI)					GV	(985)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	313 435
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)							

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>2MW PLOMBERIE SASU</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	884 287	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	570 851	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	313 435	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise		2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Augmentations		
				Conséquences à une réévaluation ou mise en équivalence au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KP	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	KS	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
		Autres participations		8U	8V	8W
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV	
TOTAL IV			LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Réévaluation, mise en équivalence ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		NY	NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	OW
		Autres participations		IO	OX	OZ
Autres titres immobilisés			II	2B	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2G	
TOTAL IV			I3	NJ	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	1	2	5	6		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU										Néant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH			
TOTAL I			RK		RM		RN		RO			
Terrains			PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	382	QM	106	QN		QO	488		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	382	QV	106	QW		QX	488		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			YN	382	YP	106	YQ		YR	488		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS		REPRISES									
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO					
TOTAL III												
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ						
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise 2MW PLOMBERIE SASU Néant ☒					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	BO	EP	BQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		571 159	571 159	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	3 187	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres	VM	2 459	
	collectivités	VB	6 240	
	publiques	VN		
		VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	694 267	
	Charges constatées d'avance	VS	329 780	
	TOTAUX		VT	1 607 092
			VU	1 035 933
		VV	571 159	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	6 290	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 022	
Personnel et comptes rattachés		8C	938	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 096	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 141	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 926	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	854 672	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L	578 291	
TOTAUX		VY	1 489 375	
		VZ	1 489 375	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 836	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 2MW PLOMBERIE SASU		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	X	Néant ☐	Exercice N clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	313 435	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB		
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)				XX		
	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	313 435	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- Imposées au taux de 0 %				WH		
			- Imposées au taux de 19 %				WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- Imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						ZX		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
Abattements sur les bénéfices et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 apurées)		K9		Entreprises nouvelles (44 ans)	L2			
	Zone franche industrielle - TE (art. 44 octet A)		OV		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			
	Zone franche industrielle - TE (art. 44 octet A)		OV		Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octet A)	IF			
	Basin urbain à dynamiser (art. 44 bis octet A)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater octet A)	PC			
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis octet A)	L5		
						Zone de réaffectation de la défense (44 bis octet A)	PA		
						Zone franche d'activité IFCI (art. 44 quater octet A)	XC	156 718	
						Zone de développement industriel (art. 44 bis octet A)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		X9		dont déduction exceptionnelle sur les plus-values de cession (art. 39 bis octet B)	YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis octet A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis octet B)	YB			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis octet C)		YD		crédits dérogés par le report en arrière de déficit	ZI			
					dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis octet G)	YL			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	156 718	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	156 717		XJ		
		déficit (II moins I)					XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	156 717		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Export-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise 2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2023

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZG					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	187 657			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	109 289			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 985			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	22 778			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	325 710			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 216			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	222			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	1 438			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	21 764			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	5 883			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)*						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé* XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Sociétés : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL					
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO					
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20						
CADET A : plus ou moins-value nette à court terme (12) des biens et valeurs cédés (13) à (16)						
CADET B : plus ou moins-value nette à long terme (17) à (19) des biens et valeurs cédés (13) à (16)						
CADET C : plus ou moins-value nette (20) des biens et valeurs cédés (13) à (16)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2023

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~paragraphe~~ du CGI) ②Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~paragraphe~~ du CGI) ③

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
	N 1		
	N 2		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
	N 1				
	N 2				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: 2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	884 287
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	884 287
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	424 284
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	26 319
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	109 289
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	559 892
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	324 395
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	324 395
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

8 3 4 6 5 4 7 3 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2MW PLOMBERIE SASU

ADRESSE (voie)

Immeuble Odissey ZAC de Colin

CODE POSTAL

97170

VILLE

PETIT-BOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique MORVANY

Prénom(s) Marcel

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

400

Naissance :

Date 31/01/1969

N° Département 97

Commune Saint-Louis

Pays

Adresse :

N°

Voie Cité Louisy Mathieu Escalier 8

Code Postal 97110

Commune POINTE-A-PITRE

Pays GUADELOUPE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. 10 au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

8 3 4 6 5 4 7 3 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2MW PLOMBERIE SASU

ADRESSE (voie)

Immeuble Odissey ZAC de Colin

CODE POSTAL

97170

VILLE

PETIT-BOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAOIE Export-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2031-SD 2023	
IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux		Formulaire obligatoire (art 55 A ou 504, septies A bis du Code général des impôts)	
		(Cocher la ou les cases correspondantes)	
01012022		☒	
31122022		☐	
Dénomination de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise : Immeuble Odissey ZAC de Colin 97170 PETIT-BOURG Mél : ec.eau.plus@orange.fr Téléphone : 0590601811			
SIREN : 8 3 4 6 5 4 7 3 3		Mét :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐	
II. CONTRIBUTION DU REVENU D'IMPOSITION		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2056-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		156 717	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		156 718	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b			
revenus nets exonérés (a - b) c		156 718	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		Total c + d	156 718
3. Total		156 717	156 718
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②			1
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI e			
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI f			
5. Plus-values taxées selon les règles prévues ③ par les particuliers à long terme différées de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) à court terme et à long terme ④ exonérées à long terme imposables ⑤ à 12,8 % dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥ dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies du CGI) ⑦			
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art. 44 quinquies ☐ Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☒ Autres dispositifs ⑧ ☐			
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐			
Exonération ou abattement pratique ⑨ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel		156 718	
7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑩ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT			
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G) PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies) Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)			
- Plus-values PV nettes à long terme imposables à 12,8 % Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel			
8. Régime des sociétés de personnes ⑪			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EXPERT			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1736 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2023-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .			
CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)			
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné			
Lieu : PETIT-BOURG Date : 27/07/2023			
Qualité et nom du déclarant : Président Marcel MORVANY			
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

IMPÔT SUR LE REVENU				N° 2031 Bis-SD 2023	
Formulaire obligatoire (art 53 A ou 302 septier A bis du du Code général des impôts)					
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).					
Répartition des résultats entre les associés personnes morales					
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4		
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques					
Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel
Marcel MORVANY Cité Louisy Mathieu Escalier 8 97110 POINTE-A-PITRE			Date 31/01/1969 Commune Saint-Louis Dépt 97 Pays		
Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2022					
Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ②, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 5 100 € pour les frais de réception.					
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement					Exercice 2022
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)				
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)				
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.				
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT					
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.					
Nature des immobilisations non amortissables			Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ③
③ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt					
Détermination du résultat de l'exercice					
			Bénéfice	Déficit	
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale					
Autres locations meublées non professionnelles					
Location gérance					
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalement					
Autres BIC non professionnels					
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			à reporter case 7a	à reporter case 7b	

SAGE Experts compile January 2023